

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Mars 2017

L' an 2017 et le 23 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean Trolimon, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Madame Katia GRAVOT, Maire.

Présents : Mme GRAVOT Katia, Maire, Mmes : EYCHENNE Marianne, GUIRRIEC Martine, LE MOING Françoise, CORBIN Cécile, MARZIN Gwenaëlle, MM : CARIOU Jean René, DROGUET Yannick, LE BERRE Jean François, LE COSSEC Pierre, LE GALL Philippe, LE PAPE André, LE ROY Gwendal

Excusé(s) : Mme BARGAIN Jacqueline (Procuration à Mr Pierre LE COSSEC), Mme Marie-Paule BOSSON (Procuration à Mme Martine GUIRRIEC)

Invité(s) : Monsieur Gilbert GOURVENNEC, Trésorier Principal de la Perception de PONT-L'ABBÉ.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/03/2017

Date d'affichage : 17/03/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 04/04/2017

et publication ou notification

du :

A été nommé secrétaire : Mr Philippe LE GALL

Objet des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR
EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE SPANC
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU SPANC EXERCICE 2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 ET VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE
LOCALE
EXAMEN D'UNE 1ERE LISTE DE SUBVENTION
PROJET DE CONVENTION AVEC LE SDIS SAISON 2017 SURVEILLANCE DES BAINNADES PLAGE DE
TRONOEN
PROJET CONVENTION TRANSFERT + MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC
CONVENTION PRELIMINAIRE ETUDES DE FAISABILITE - DENONCIATION PROGRAMME MIXTE
LOGEMENTS - COMMERCE REVITALISATION DU CENTRE BOURG - ASSISTANCE A MAITRISE
OUVRAGE
DECISION D'ESTER EN JUSTICE ANNULATION CONSEIL ETAT ARRET CAA NANTES DU 13/11/2015
AFFAIRE DANIEL JEAN C/ LA COMMUNE - RENVOI A LA CAA DE NANTES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXPRIMANT SON OPPOSITION AU TRANSFERT
AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLUI AU 27 MARS 2017 A LA CCPBS
QUESTIONS DIVERSES

réf : 2017-001 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE ET DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU SPANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

RESULTAT 2016 BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTEE A INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
I – Budget principal :				
Investissement	- 10 504,07 €	+ 52 089,63 €	- 7 007,83 €	- 17 511,90 €
Fonctionnement	+ 52 089,63 €		+ 64 818,99 €	+ 64 818,99 €
TOTAL I	+ 41 585,56 €	+ 52 089,63 €	+ 57 811,16 €	+ 47 307,09 €
II – Budgets annexes :				
SPANC				
Fonctionnement	+ 19 403,70 €		+ 5 946,63 €	+ 25 350,06 €
TOTAL II	+ 19 403,70 €		+ 5 946,63 €	+ 25 350,06 €
TOTAL I + II	+ 60 989,26 €	+ 52 089,63 €	+ 63 757,52 €	+ 72 657,15 €

Le budget principal et le budget annexe de l'assainissement dégagent pour le total des sections un résultat positif sur l'exercice 2016 de + 63 757,52 € se répartissant comme suit :

1°) + 57 811,16 € pour le budget principal tant en section de fonctionnement que d'investissement. :

– **Dépenses totales :** 743 299,81 €

* Fonctionnement : 620 423,36 €

* Investissement : 122 876,45 €

– **Recettes totales :** 801 110,97 €

* Fonctionnement : 685 242,35 €

* Investissement : 115 868,62 €

2°) + 5 946,36 € pour le budget annexe de l'assainissement (Dépenses = 1 739,46 €, recettes = 7685,82 €) (produits antérieurs 19 403,70 €).

RAPPEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 122 876,45 € TTC

- Accès école, salle polyvalente, maison des jeux bretons, ravalement mairie.
- Grosses réparations voirie + réfection rues Park Mervent et de Tronoën.
- Démolition friche Maison Le Dallour – Jadé
- Fin du chantier aménagement de sécurité Rue de Pont L'Abbé
- Remplacement des projecteurs – lampadaires du stade.
- Frais d'études + acquisition logiciel cantine

Après avoir délibéré, le conseil municipal, hors la présence du Maire et sous la présidence du 1er Adjoint, chargé des Finances, Monsieur Yannick DROGUET, :

- Approuve le compte administratif du Maire, par 14 voix Pour, après s'être fait présenter et voter le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016.

**Réf : 2017-002 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION ET VOTE DES TAUX IMPOTS LOCAUX
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	variation
Chap. 011	Charges à caractère général	185 965	185 903,78	208 930	208 914,68	200 035	199 803,22	202010	-6000 €
Chap. 012	Charges de personnel	320 650	315317,84	315585	314389,41	331 384	325 041,87	322115	2 CA + 3 CUI
Chap. 014	Atténuation de Produits	6 260	6253,52	6260	5750,58	8 580	8542,42	10385	mutualisation
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	72035	71349,89	80679	79474,54	80 340	76 709,22	82400	Indemnités, vacations
Chap. 66	Charges financières	5950	5949,04	5300	5053,90	4 550	4205,07	3455	-intérêts dette
Chap. 67	Charges exceptionnelles	300	5,37	300	0	1 960	1762,56	400	produits irrécouvrables
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		591 160	584 779,44	617 054	613 583,11	606 589	616 064,36	620 765	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		66 355	13 978	32 696	2 898	71 782	4 359	83167	
* 023 virement à la section d'investissement		* 52 377	* 0	* 9 757	* 0	65782	0	77167	
* 6811 dotations aux amortissements		* 13 978	* 13 978	*22 939	* 2 898	6000	4 359	6000	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		657 515	598 757,44	649 750	616 481,11	698 631	620 423,36	703 932	

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Chapitre 013	Atténuations de charges	14 000	41 232,61	20 000	27 639,82	35 000	47 996,12	48 625
Chapitre 70	Produits des services du domaine	43 300	57 410,73	52 900	48 194,38	49 100	48 815,68	49 100
Chapitre 73	impôts et taxes	336 100	334 336,36	341 400	346 659,64	345 000	356 556,85	355 500
Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	217 315	205 536,64	192 650	202 620,80	200 771	193 448,73	189 855
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	35 000	31 094,92	29 000	28 797,21	28 500	27 605,74	52 852
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 800	2 236,14	1 800	2 677,37	2 000	4 788,40	2 000
RECETTES REELLES		649 515	671 847,40	637 750	656 589,22	683 631	679 211,52	697 932
chapitre R 042	Opérations d'ordre transfert	8 000	6391,2	12 000	11 981,52	15 000	6 030,83	6 000
722	Travaux de régie	8 000	6391,2	12 000	11 981,52	15 000	6 030,83	6 000
Total recettes		657515	678238,60	649750	668570,74	698 631,00	685 242,35	703 932

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Chapitre 001	Solde investissement reporté + ou -	-44 159,97	0	0	-65660,25	-10504,07 résultat cumulé	0	-17511,90 Résultat cumulé
Chapitre 020	Dépenses imprévues	5000	0	5000	0	5000	0	5000
Chapitre 16	Remboursement Emprunt(22500) + caution + DM (349 000)	24170	23860	25100	24618,02	22 766 + 349 000	21 810,51 + 266	19142
Chapitre 20	Frais PLU Frais Etudes Logiciels	5000 30000 3000	4181,15 0 2898	0 0 3000	0 0 2898	5000 10000 6000	0 + 2 400 + 5 408,40	2000 15000 3000
Autres chapitres	Opérations nouvelles 2017							
	Acquisition usine							60 000
	Acquisition terrains							15 000
	Eglise + placitre + friche							69 500
	Démolition usine							50 000
	Isolation salle polyvalente							4 000
	Signalétique							5 000
	Mobilier Ecole							2 400
	Classe mobile							15 000
	Accessibilité bât.							40 000
	Sécurité car + espaces publics							75 000
	Travaux régie							6 000
	Décor de Noël							2 000
	Groupe électrogène + mjb							2 500
	Grosses réparations voirie							30 000
TOTAL		586404,97	125601,40	587100	217182,91	777 725,07	122 876,45	438 053,90

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Chapitre 001	Solde investissement reporté + ou -	0	+99316,15	+55156,18	0	0	0	0
Chapitre 24	Cessions ventes terrains	0	0	28000	0	0	0	0
Chapitre 10	FCTVA Taxe Aménagement Fondation Patrimoine Eglise Excédent fonctionnement	14140 4500 0 166860,91	13 983,89 8986,48 0 166860,91	25351 5000 0 79481,16	25350,64 9793,44 9491,45 79481,16	15450 8000 0 52089,63	14 535,15 8 605,84 0 52 089,63	31 588,70 8 280 0 64 818,90
Chapitre 13	ETAT REGION Aide voirie communale Friche contrat territoire PLH réserves foncières Participation paroisse DETR Friche Amendes police PVR	10000 10000 17500 0 0 10000 0 3000 5000	0 0 5739 0 0 5721,46 0 9371,81 0	0 0 5662 0 37500 14208 0 0 5000	0 0 7515 0 0 9767,24 0 7225,73 0	0 0 5276 18750 37500 0 40000 5000 5000	0 0 0 0 0 0 36 000 0 0	0 18 750 5 276 18 750 0 0 30 600 0 5 000
Chapitre 16	Emprunt en euros Dépôts reçus DM + 349 000 €	279049,06 0	0 276	292905,12 0	0 0	169 611,44 266 349 000	0 279	171 544,20 270
Chapitre 021	Virement fonctionnement 023	52377	0	9757	0	65782	0	77 167
Chapitre 040	Dotations amortissements	13978	13978	22939	22939	6000	4 359	6 000
TOTAL		586404,97	224917,55	587100	206678,84	777 725,07	115 868,62	438 053,90

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 ET VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Vu les états 1259 de notification des bases prévisionnelles pour 2017 déposés le 20 mars 2017 via l'application Helios Fiscalité directe locale,

Vu le produit des taxes directes locales attendu pour 2017 simulé à taux constants sans augmentation des 3 taxes directes locales, soit un montant de : 329 842 € dont les bases se répartissent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation	1 203 644 €	en 2016 - 1 210 000 €	en 2017
- Taxe foncière bâtie	819 627 €	en 2016 - 838 000 €	en 2017
- Taxe foncière non bâtie	52 284 €	en 2016 - 52 500 €	en 2017

Après avoir statué sur le résultat de clôture de l'exercice 2016 et constaté que le compte administratif présente :

- un résultat cumulé à la clôture de la section de fonctionnement de + 64 818,99 €,
- un résultat cumulé à la clôture de la section d'investissement de - 17 511,90 €

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 Voix Pour, 1 Contre (Mr Pierre LE COSSEC), décide :

1°) de voter un produit attendu de 329 482 € nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement et de maintenir inchangés les taux d'imposition de la fiscalité directe locale applicables en 2017 :

- taxe d'habitation	12,68 %
- taxe foncière bâtie	18,19 %
- taxe foncière non bâtie	45,68 %

2°) d'affecter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 de la manière suivante :

+ à titre obligatoire au compte 1068 en recettes de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de : + 64 818,99 €.

3°) de voter le budget principal de la commune sur l'exercice 2017 se répartissant :

- **EN DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A : 703 932,00 €.**
- **EN DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A : 438 053,90 €.**

4°) de voter le budget du SPANC (service public de l'assainissement non collectif) sur l'exercice 2017 se répartissant :

- **EN DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A : 28 350,06 €.**

AUTRES DELIBERATIONS

- Le conseil municipal attribue une subvention de 200 € à l'association en hommage à Erwann 5 rue Tachen Ar Hoat 29740 PLOBANNALEC (14 voix Pour, 1 Abstention : Jacqueline BARGAIN).

- Accord du conseil municipal concernant la convention confiant la surveillance de la plage de TRONOAN pendant la saison estivale 2017 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Département du Finistère qui assure le recrutement en contrepartie du remboursement par la commune de frais de vacations et de frais généraux stipulés dans le projet de convention pour la période du samedi 8 juillet au dimanche 27 août 2017.

- Le conseil municipal accepte le Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (Travaux neufs et maintenance) conformément aux articles L 5211-17, L 1321-9 du Code général des collectivités territoriales, aux articles 2.2 et 4.2 des statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF). et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert,

- Le conseil municipal décide de ne pas donner suite et de rapporter la délibération du conseil municipal du 22 mars 2016 désignant en tant que mandataire l'OPAC de QUIMPER Cornouaille au vu des premières études, d'arrêter la rémunération des sous-traitants et de fixer la rémunération des honoraires de l'architecte retenu, la commune ne renonçant pas à l'opération de revitalisation de son centre-bourg, le cabinet de Mr Pierre-Yves le GOAZIOU 15 Rue Enez à PONT-L'ABBÉ étant mandaté en vue d'assister la commune maître d'ouvrage.

Par 10 Voix Pour, 1 Contre (Mr Pierre LE COSSEC), 4 Abstentions (Martine GUIRRIEC, Marie Paule BOSSON, Jean-François LE BERRE, Gwendal LE ROY).

- Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à ester en justice dans l'affaire relative à la demande indemnitaire de Mr Jean DANIEL, 2 Tachen Ar Veil 29740 PLOBANNALEC : le conseil d'Etat a annulé pour irrégularité l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes et renvoyé l'affaire devant la même cour.

- Le conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence PLUI (Planlocal d'urbanisme intercommunal) formant ainsi opposition avant la date limite du 27 mars 2017 compte tenu de la spécificité des documents d'urbanisme de chaque commune. Certaines sont en cours de révision. Le conseil opte pour un phasage permettant de délibérer à l'issue de la rédaction de la charte de gouvernance.

Concernant la modification entreprise au niveau communal relative à la mise en compatibilité des règles d'extension ou d'additions des constructions existantes en zone bâtie N et A du PLU, un calendrier a été arrêté :

- 15 Avril : notification du projet de règlement aux personnes publiques associées et à la commission CDPNAF.
- 1er juillet : enquête publique.
- 1er août clôture de l'enquête publique.
- 2ème quinzaine de septembre et sous réserves des éventuels ajustements du projet de modification approbation du conseil municipal.

Monsieur Yannick DROGUET présente les nouvelles structures mises en place par la communauté des communes du Pays bigouden dans le cadre de ses compétences "petite enfance" et "coordination jeunesse" concernant le relais assistantes maternelles et les conventions d'accueil avec TI LIOU. Ces services bénéficieront à la population de SAINT-JEAN.

Au niveau communautaire, la CCPBS va de nouveau prendre en charge la destruction des nids de frelon asiatique sur son territoire ; en 2016 ce sont 493 interventions représentant un budget de 40 000 euros hors taxe. 2 Référents locaux parmi les agents municipaux de chaque commune devront être désignés.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de diagnostic est confié au cabinet amar-paysage déjà retenu pour le périmètre d'étude de l'aménagement des espaces publics du bourg Place de la République en vue d'élargir la réflexion à la place de l'église.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30.

En mairie, le 04/04/2017
Le Maire
Katia GRAVOT



[Handwritten signature in blue ink]